



Magasiner pour une carte de crédit



QU'EST-CE QU'UNE CARTE DE CRÉDIT ET COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Une carte de crédit est un mode de paiement pratique pour effectuer des achats ou un dépôt de garantie sur des services, par exemple pour réserver une chambre d'hôtel ou louer une voiture.

Vous pouvez effectuer des achats avec votre carte jusqu'à ce que vous ayez atteint la limite qui s'y applique. Vous pouvez aussi utiliser une carte de crédit pour retirer de l'argent à un guichet automatique bancaire (GAB). On appelle ce type de retrait une « avance de fonds ». Une fois par mois, vous recevez une « facture » ou un relevé, qui énumère tous les achats et toutes les avances de fonds que vous avez effectués pendant le mois, ainsi que les intérêts exigibles. Vous devez alors effectuer un paiement à la « date d'échéance », ou verser **au moins le montant minimum** requis indiqué sur votre relevé.

Où pouvez-vous vous procurer une carte de crédit?

Vous pouvez obtenir une carte de crédit auprès d'une banque ou d'une autre institution financière. Certains détaillants et stations-services offrent également leurs propres cartes de crédit.

Comment obtenir une carte de crédit?

Vous devez faire une demande. Pour déterminer votre pointage de crédit — qui reflète le risque que vous présentez — le prêteur examinera votre niveau d'endettement courant, votre revenu et vos antécédents en matière de crédit, notamment le règlement des factures ou le remboursement des prêts qui vous ont été consentis. À l'issue de cet examen, le prêteur décidera d'approuver ou non votre demande et, s'il l'approuve, il établira le crédit qu'il consent à vous accorder. C'est ce qu'on appelle la « limite de crédit ».

Combien d'intérêts devrez-vous payer?

POUR LES ACHATS

Si vous réglez votre facture **intégralement** chaque mois, à la date d'échéance, vous ne paierez aucun intérêt. Par contre, si vous ne payez **pas** intégralement le montant de la facture, à la date d'échéance, vous **devrez** payer des intérêts.

POUR LES AVANCES DE FONDS

Lorsque vous obtenez une avance de fonds en utilisant une carte de crédit, vous paierez des intérêts à partir de la date du retrait des fonds jusqu'à la date à laquelle la société émettrice de la carte de crédit reçoit votre paiement.

Quels sont les avantages d'une carte de crédit?

- La carte de crédit est un mode de paiement pratique pour se procurer des biens et des services — que ce soit en personne, en ligne ou par téléphone.
- Si vous réglez toujours votre facture intégralement chaque mois, vous ne payez aucun intérêt sur vos achats.
- Une carte de crédit peut vous aider à acquérir une bonne « cote de crédit », si vous effectuez tous vos paiements à temps.
- Du point de vue de la sécurité, une carte de crédit est préférable à de l'argent comptant.

- Si on vous vole votre carte de crédit, ou si elle est utilisée sans votre permission, habituellement vous n'êtes pas tenu de payer les achats que vous n'avez pas effectués.
- De nombreuses sociétés émettrices de cartes de crédit offrent des récompenses et des avantages comme des points de voyage, des assurances, ou encore des garanties prolongées sur des produits achetés au moyen d'une carte de crédit.
- Il existe des cartes de crédit conçues pour les étudiants et les personnes âgées.
- Si vous avez une bonne « cote de crédit », vous pouvez être admissible à une carte de crédit à taux réduit.

Quels sont les inconvénients d'une carte de crédit?

- Étant donné que les cartes de crédit permettent d'accéder facilement à des fonds, certaines personnes peuvent se retrouver dans de grandes difficultés financières car elles empruntent trop et ne sont pas en mesure de rembourser.
- Les taux d'intérêt appliqués aux cartes de crédit sont habituellement plus élevés que les taux d'intérêt appliqués aux achats et aux avances de fonds imputés sur une marge de crédit ou un prêt personnel.
- Si vous ne réglez pas votre solde intégralement à l'échéance, chaque mois, vous pouvez finir par payer énormément d'intérêts.
- Pour les avances de fonds, vous devez payer les intérêts applicables dès la date du retrait des fonds jusqu'à la date de remboursement de l'argent emprunté.
- Si votre carte de crédit vous donne des points de voyage, une assurance ou un taux d'intérêt peu élevé, vous devrez peut-être payer des frais annuels.
- Si vous avez du mal à effectuer le paiement minimal requis à la date d'échéance, votre pointage (ou « cote ») de crédit peut en souffrir et vous pourriez avoir du mal à obtenir un autre type de prêt.

Conseils utiles pour magasiner une carte de crédit

Posez-vous les questions suivantes :

- Combien est-ce que je dépenserai avec ma carte, chaque mois?
- Est-ce que je serai en mesure de payer intégralement le solde de mon compte chaque mois?
- Est-ce que je bénéficierai de programmes de récompenses? Les récompenses valent-elles les frais qu'elles occasionnent?
- Suis-je prêt à déboursier des frais annuels? Est-ce que d'autres frais s'appliquent?
- Si je reporte constamment un solde, quel taux d'intérêt suis-je prêt à payer sur mes achats et/ou mes avances de fonds? Pourrais-je bénéficier d'une carte de crédit à taux réduit?
- Est-ce que je comprends la façon dont les frais d'intérêt sont calculés sur ma carte de crédit? Il existe plusieurs méthodes pour calculer le montant des intérêts.
- Si j'envisage de profiter d'un taux d'intérêt « de lancement » peu élevé, est-ce que je connais le taux d'intérêt qui s'appliquera lorsque la période de lancement sera terminée? Est-ce que je comprends la façon dont les paiements seront appliqués aux montants figurant sur mon relevé?
- Quels sont mes droits et mes responsabilités en tant que titulaire d'une carte de crédit?

À qui s'adresser pour en savoir plus

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs en temps opportun aux consommateurs pour les aider à choisir les produits et les services bancaires qui répondent le mieux à leurs besoins. L'ACFC informe également les Canadiens au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des institutions financières. De plus, elle veille à ce que les banques et les sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale respectent les lois et les ententes qui protègent les consommateurs.

Vous pouvez nous joindre par l'intermédiaire de notre Centre de communications avec les consommateurs en composant sans frais le 1-866-461-2232 (ATS : 613-947-7771 ou sans frais 1-866-914-6097) ou visiter notre site Web à l'adresse www.acfc.gc.ca.

Si vous désirez obtenir davantage de renseignements sur les cartes de crédit, consultez notre publication **Cartes de crédit : à vous de choisir** — disponible en ligne ou par téléphone — ou essayez notre outil interactif en ligne sur les cartes de crédit, qui vous aidera à comparer les cartes de crédit et à choisir celle qui correspond le mieux à votre profil.